

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

LACTOLYTE

2. Composition qualitative et quantitative

Poudre de lactosérum	854,20 mg
Acétate de sodium	54,50 mg
Chlorure de sodium	32,44 mg
Acide propionique(sous forme de sel de sodium)	16,45 mg
Phosphate de potassium	15,11 mg
Chlorure de potassium	8,22 mg
Chlorure de magnésium	4,22 mg

EXCIPIENT QSP 1g

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Poudre pour solution buvable

4.1. Espèces cibles

Veaux.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les veaux :

- Prévention et traitement des états de déshydratation accompagnant les affections gastro-intestinales diarrhéiques d'origine virale, bactérienne et alimentaire.
- Complément de la réhydratation par voie veineuse.

4.3. Contre-indications

Non connues.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Pour les veaux nourris au seau, supprimer toute alimentation lactée pendant le traitement.

Pour les veaux « sous la mère » administrer la buvée réhydratante avant les tétées, si celles-ci ne peuvent être totalement supprimées.

Rejeter les refus.

Bien respecter les quantités d'eau et de poudre à mélanger pour obtenir une solution iso-osmotique.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Sans objet.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie orale.

Préparation de la solution buvable :

Diluer 45 g par litre d'eau de boisson à température ambiante ou de préférence à 40°C (soit un sachet de 67,5 g pour 1,5 litre).

Préparer la solution peu de temps avant son administration. Diluer le produit dans de l'eau de boisson à raison de 1 sachet de 67,5 g pour 1,5 litre (soit 45 g par litre).

Pour un veau de 50 kg, administrer 1,5 litre de buvée réhydratante, 3 fois par jour pendant 2 jours ou jusqu'à disparition complète des signes de déshydratation.

La reprise de l'alimentation lactée habituelle se fera sans aucune phase de transition.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Compte tenu du caractère osmotique de ce médicament, la dissolution de 45 g de poudre dans moins de 1 litre d'eau conduira à une surconcentration de la solution buvable, pouvant conduire à un ramollissement des fèces. Aussi, bien respecter les consignes de préparation de la solution.

4.11. Temps d'attente

Viande et abats : zéro jour.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : formulation pour réhydratation orale, électrolytes et hydrates de carbone.

Code ATC-vet : QA07CQ02

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le lactosérum et les électrolytes apportés après reconstitution de la solution permettent l'apport optimal d'énergie et de nutriments, la lutte contre l'acidose, le rééquilibrage électrolytique extracellulaire, la réhydratation sans déséquilibre osmotique et le retour à l'alimentation lactée sans transition grâce au maintien de l'activité lactasique.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Non connues.

6.1. Liste des excipients

Huile de coco raffinée

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

18 mois

6.4. Précautions particulières de conservation

Tenir à l'abri de l'humidité.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Sache polyéthylène
Sachet aluminium-papier-PVC
Fût carton

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

VIRBAC
1ERE AVENUE 2065 M L I D
06516 CARROS

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/5676564 5/1984

Sachet de 45 g
Sachet de 67,5 g
Sachet de 90 g
Seau de 1 sachet de 4,5 kg
Fût de 9 kg
Boîte de 6 sachets de 67,5 g
Boîte de 48 sachets de 67,5 g
Boîte de 150 sachets de 67,5 g

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

20/12/1984 - 04/01/2010

10. Date de mise à jour du texte

03/03/2010